



# Adhérer à Duramen

C'EST CONTRIBUER À LA GESTION DURABLE ET À L'AVENIR DE NOS FORÊTS ET AINSI PARTICIPER A LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.



« Association loi 1901 reconnue d'intérêt général, Duramen fonctionne sur un principe de mécénat environnemental pour financer des projets de plantations forestières à plus-value environnementale. »



## En adhérent à Duramen, vous contribuez à :

Adapter des **peuplements** forestiers au changement climatique,

La **gestion durable** des forêts,

La **création d'une ressource naturelle** renouvelable et source d'emplois,

Au **maintien de la biodiversité.**

## Les projets financés en 2018 :

- Sancergues (18) : 1 ha - environ 1 600 arbres
- Chautay (18) : 15 ha - environ 15 000 arbres
- Noyers-sur-Cher (41) : 1,1 ha - environ 1 800 arbres
- Champoulet (45) : 1 ha - environ 1 200 arbres

**5 projets en cours en 2019 pour 20 ha !**

**19 600  
arbres  
plantés !**



## Les + de l'adhésion :

Prendre part aux **décisions de l'association** en Assemblée Générale,

Encourager Duramen à **continuer son action,**

**Intégrer le Conseil d'Administration**  
et orienter les décisions de l'association,

**Soutenir le fonctionnement**  
de votre association par votre cotisation.